

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

*Art.1* : Le Comité Départemental 44 organise, pour les joueurs et joueuses licencié.e.s dans le département et en règle avec la FFBAD pour la saison 2023-2024, un championnat départemental. Il aura lieu le samedi 30 et le dimanche 31 Mars 2024, au complexe du Zephyr au Loroux Bottereau (12 Terrains). Les joueurs et joueuses seront convoqué.e.s à partir de 7h30 et les matchs débiteront à 8h00.

La fin du tournoi est prévue vers 21h00 le samedi et 18h30 le dimanche. Le tournoi est déclaré sous Poona sous le numéro **23.PDLL.44/XXX**.

*Art.2* : Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses classé.es de NC à N1 à la date du tirage au sort (**23 mars 2024**), des Cadets et cadettes (classé.e.s au minimum R6) aux Vétérans.

Les tableaux sont les suivants : SH, SD, Mx (samedi), DH, DD (dimanche).

Il n'est possible de s'inscrire que sur un seul tableau le samedi (simple ou mixte).

*Art.3* : Le Juge Arbitre Principal de la compétition sera Florent Prudhomme, assisté d'Adeline Sergent, Philippe Jumeaux et Philippe David.

Les décisions des JA sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Les réclamations seront faites auprès des JA par un représentant des clubs. Tout litige sera tranché sans appel par les JA.

*Art.4* : Les documents relatifs à la compétition (plaquette, règlement) sont transmis aux clubs par un mail d'invitation.

Les inscriptions se font exclusivement via Badnet. Aucune inscription par mail, téléphone ou courrier ne sera prise en compte. La clôture des inscriptions est fixée au 22 mars 2024.

La participation est fixée à 11 euros pour un tableau et 16 euros pour deux tableaux.

Les inscriptions seront prises en compte une fois le règlement effectué.

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement.

*Art.5* : Les joueurs et joueuses retenu.e.s seront les meilleurs au CPPH à la date du 14 mars 2023 dans chaque série. Le championnat Départemental se joue en 5 séries selon la cote du CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire) de chaque joueur/joueuse et dont la répartition est la suivante :

	<b>SH</b>	<b>DH</b>	<b>SD</b>	<b>DD</b>	<b>DMx</b>
<i>Série 1</i>	400 et +	400 et +	600 et +	800 et +	500 et +
<i>Série 2</i>	128 à 399,99	128 à 399,99	128 à 599,99	400 à 799,99	128 à 399,99
<i>Série 3</i>	32 à 127,99	32 à 127,99	32 à 127,99	64 à 399	16 à 127,99
<i>Série 4</i>	8 à 31,99	8 à 31,99	8 à 31,99	8 à 63,99	4 à 15,99
<i>Série 5</i>	0 à 7,99	0 à 7,99	0 à 7,99	0 à 7,99	0 à 3,99

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une série faute de participant.e.s ou bien de regrouper certaines séries avec accord préalable du/de la JA. Les têtes de série seront déterminées en fonction du CPPH de la FFBAD à la date du tirage au sort, le 23 Mars 2024.

*Art.6* : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. Ce dernier n'est donné qu'à titre indicatif. Un joueur est susceptible d'être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indiquée sur l'échéancier.

*Art.7* : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité, y compris après le tirage au sort en cas de forfaits désorganisant les tableaux, et de prendre toute mesure nécessaire pour améliorer le bon déroulement du tournoi en accord avec les JA.

*Art.8* : Le tournoi se déroulera selon les règles présentées dans le Règlement Général de la Compétition pour la saison 2023-2024. Les tableaux seront formés de poules de qualifications de 3 ou 4 joueurs/paires, (prioritairement des poules de 4 pour le double et le mixte, avec deux sortants par poule, puis phases finales par élimination directe), ou poule unique.

A l'appel de leur nom, les joueurs et joueuses auront un temps de préparation de 3 minutes, comprenant le test des volants. Le temps de repos est de 20 minutes minimum entre chaque match et un.e participant.e est susceptible d'être disqualifié.e s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage sauf les finales qui seront arbitrés. Certains autres matchs pourront être scorés, voire arbitrés, si possible.

*Art.9* : Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs et joueuses participant.e.s. En cas de litige, le volant de référence sera le Kawasaki - King 6E disponible à la vente dans la salle. Tout volant touchant l'infrastructure sera compté comme faute, sauf au service où il pourra être remis une fois.

*Art.10* : Une tenue réglementaire de badminton sera obligatoire selon les règles édictées par la FFBAD. Tout.e joueur.euse/coach devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles, les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

*Art.11* : Les joueurs et joueuses mineur.e.s devront être accompagné.e.s d'un.e responsable légal.e majeur durant toute la durée de la compétition. Le comité d'organisation, le club ou son représentant ne pourront être tenus pour responsable des conséquences de l'absence d'un responsable légal majeur accompagnant le joueur ou la joueuse mineur.e. Le comité se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article 11.

*Art.12* : En cas de forfait, les joueurs et joueuses devront prévenir dès que possible l'organisateur, et, s'il survient après le tirage au sort, devront transmettre le justificatif du forfait à l'organisateur et à la ligue PDL sous 5 jours ([secretariat@badminton-paysdelaloire.fr](mailto:secretariat@badminton-paysdelaloire.fr) - 3 rue Pierre Lise, 49100 ANGERS). Les forfaits ne seront remboursés que s'ils sont justifiés et annoncés avant le tirage au sort.

Tout retard le jour du tournoi devra être signalé dans les 30 minutes précédant l'heure du début de la compétition. Dans le cas contraire, les participant.e.s en retard seront déclarés forfaits. Tout.e joueur ou joueuse désireux.euse de s'absenter, quelle qu'en soit la raison ou la durée, devra prévenir les JA sous peine d'être disqualifié.e à l'appel de son match.

*Art.13* : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de cette compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler aux JA avant son premier match.

*Art.14* : Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, iels renoncent à ce droit, et d'éventuelles photographies les représentants pourront être utilisées à des fins promotionnelles pour le Comité 44 ou ses évènements sportifs.

*Art.15* : Tous le monde impliqué dans cette compétition sera amené à se conduire dans une démarche écoresponsable avant, pendant et après cette compétition (privilégier les transports en commun, les mobilités actives ou le covoiturage, participer au tri des déchets, consommer responsable, garder propre les locaux...).